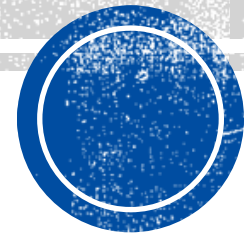


Index égalité professionnelle 2025

Exercice 2024



Présentation de l'index égalité professionnelle 2025 (exercice 2024)

Faire progresser l'égalité professionnelle est l'une des grandes priorités de Pyrénées Presse.

L'index égalité professionnelle permet de mesurer les inégalités de salaire entre les femmes et les hommes. Il est établi selon quatre critères pour les entreprises dont l'effectif est compris entre 50 et 250 salariés : les écarts de rémunération, d'augmentations individuelles, le pourcentage de salariées augmentées après la naissance d'un enfant et la représentation des femmes parmi les dix postes les mieux rémunérés.

En 2024, l'index égalité professionnelle de Pyrénées Presse s'élève exceptionnellement à 80 points sur 100 et ce, alors même qu'il a toujours oscillé entre 88/100 et 92/100 jusqu'à présent. Ce résultat s'explique en partie par des départs à la retraite non remplacés en raison du contexte économique contraint que connaît la Presse mais également le Groupe Sud Ouest auquel appartient Pyrénées Presse.

Dans ce cadre, la Direction présentera dans les prochaines semaines aux partenaires sociaux un projet d'accord volontariste fixant les objectifs de progression pour chaque indicateur dont la note maximale n'aurait pas été atteinte (réduction de l'écart de rémunération, augmentation du nombre de salariées parmi les 10 plus hautes rémunérations).

Index de l'égalité professionnelle femmes - hommes

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Nombre de points maximum de l'indicateur	Résultat final obtenu	Nombre de points maximum de l'indicateur calculable	Nombre de points obtenus
1- Ecart de rémunération (en %)	1	40	6,5	40	33
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en % ou en nombre équivalent de salariés)	1	35	7,1	35	35
3- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	0	15	INCALCULABLE	0	
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	10	0	10	0
Total des indicateurs calculables				85	68
INDEX (sur 100 points)				100	80

Indicateur d'écart de rémunération

Catégorie socio-professionnelle (CSP)	Tranche d'âge	Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs (en effectif physique)		Validité du groupe (1=oui, 0=non)	Effectifs valides (groupes pris en compte)	Rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		Ecart de rémunération moyenne	Ecart après application du seuil de pertinence	Ecart pondéré
		Femmes	Hommes			Femmes	Hommes			
Ouvriers	moins de 30 ans	0	0	0	0	0	0			0,0%
	30 à 39 ans	0	5	0	0	0	43 942			0,0%
	40 à 49 ans	2	2	0	0	40 090	43 639	8,1%	3,1%	0,0%
	50 ans et plus	4	8	1	12	40 441	43 170	6,3%	1,3%	0,4%
Employés	moins de 30 ans	0	0	0	0	0	0			0,0%
	30 à 39 ans	2	0	0	0	28 109	0			0,0%
	40 à 49 ans	2	0	0	0	27 608	0			0,0%
	50 ans et plus	5	2	0	0	34 113	31 617	-7,9%	-2,9%	0,0%
Journalistes	moins de 30 ans	2	1	0	0	30 650	29 593	-3,6%	0,0%	0,0%
	30 à 39 ans	2	5	0	0	34 789	36 195	3,9%	0,0%	0,0%
	40 à 49 ans	2	6	0	0	37 402	43 229	13,5%	8,5%	0,0%
	50 ans et plus	6	12	1	18	43 393	44 583	2,7%	0,0%	0,0%
Ingénieurs et cadres	moins de 30 ans	0	0	0	0	0	0			0,0%
	30 à 39 ans	0	0	0	0	0	0			0,0%
	40 à 49 ans	0	3	0	0	0	60 268			0,0%
	50 ans et plus	4	5	1	9	37 727	54 891	31,3%	26,3%	6,1%
Ensemble des salariés		31	49		39	36 803	44 404	17,1%		6,5%
		80								

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

1

Les effectifs valides pour le calcul de l'indicateur représentent plus de 40% de l'effectif total pris en compte pour le calcul des indicateurs.

Résultat final obtenu à l'indicateur en % :

6,5

L'écart de rémunération est en faveur des hommes.

Nombre de points obtenus sur 40 :

33

Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

	Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs (en effectif physique)		Nombre de salariés augmentés au cours de la période de référence considérée		Taux d'augmentations (pourcentage de salariés augmentés)		Ecart de taux d'augmentations	Ecart absolu de taux d'augmentations	Ecart en nombre équivalent de salariés
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes			
Ensemble des salariés	31	49	9	3	29,0%	6,1%	-22,9%	22,9%	7,1

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

1

Il y a eu des augmentations et l'effectif total des salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs compte au moins 5 femmes et 5 hommes.

Résultat final obtenu à l'indicateur en % :

22,9

L'écart de taux d'augmentations est en faveur des femmes.

Résultat final obtenu à l'indicateur en nombre équivalent de salariés :

7,1

Si ce nombre de femmes n'avait pas reçu d'augmentation parmi les bénéficiaires, les taux d'augmentations seraient égaux entre femmes et hommes.

Nombre de points obtenus sur le résultat final en % :

0

Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre équivalent de salariés :

15

Nombre de points obtenus sur 35 :

35

L'écart constaté étant en faveur du sexe le moins bien rémunéré (indicateur écart de rémunération), le nombre de points maximum à l'indicateur est attribué, considérant qu'une politique de rattrapage adaptée a été mise en place.

Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Nombre de salariées de retour de congé maternité/adoption		Pourcentage de salariées augmentés
Total	Augmentées	
0	0	

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

0

Il n'y a pas eu d'augmentations salariales pendant la durée du ou des congés maternité ou d'adoption

Résultat final obtenu à l'indicateur en % :

INCALCULABLE

Nombre de points obtenus sur 15 :

#N/A

S'il n'y a pas eu de retours de congé maternité ou d'adoption au cours de la période de référence annuelle considérée, indiquez 0 pour la colonne Total

S'il n'y a pas eu d'augmentations salariales pendant la durée du ou des congés maternité ou d'adoption, indiquez 0 pour la colonne Total et pour la colonne Augmentées

Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations			Nombre de salariés du sexe sous-représenté
Femmes	Hommes	Ensemble	
0	10	10	0

Résultat final en nombre de salariés du sexe sous-représenté :

0

Les hommes sont sur-représentés parmi les salariés les mieux rémunérés.

Nombre de points obtenus sur 10 :

0